

Séance du jeudi 13 avril 2023

Membres  
en exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 9

Date de la convocation: 03/04/2023

Secrétaire de séance :  
Bertrand HERMELINE

*L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Xavier SCHNEIDER*

Présents : Xavier SCHNEIDER, Stéphane GUILLOUARD, Bertrand HERMELINE, Annick SIMAO, Dominique GIBOURDEL, Christophe DUPIRE, Julien GUIBOT, Valérie GORIOT

Présent non-votant:

Représentés: Mickaël NOGRE par Stéphane GUILLOUARD

Excusés: Pierre DEBIAIS

Objet : Annulation de la délibération DE\_48\_2022 réflexion autour d'un projet photovoltaïque DE\_19\_2023

Monsieur le Maire annonce le but du premier point de l'ordre du jour de la réunion, à savoir l'annulation de la délibération DE-48-2022 " réflexion autour d'un projet photovoltaïque" suivant les consignes de la préfecture. En effet, il informe qu'il s'est entretenu avec Madame la sous-préfète et son chargé de contrôle de légalité le matin de la réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dit avoir expliqué à la Préfecture que la délibération en question n'avait pas fait l'objet d'un vote physique. Le service de légalité lui a donc répondu qu'en raison de l'illégalité de la délibération, il était nécessaire de la retirer, pour le motif suivant "une délibération reconnue illégale et nulle en raison de non délibération".

Monsieur Bertrand HERMELINE rappelle que le sujet court depuis le 03 octobre 2022 et réitère auprès de Monsieur le Maire et des conseillers présents qu'il n'est pas possible de retirer une délibération qui n'a jamais été prise par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire affirme qu'il est d'accord avec Monsieur HERMELINE mais il dit devoir suivre les consignes de la Préfecture. Il désigne au passage Monsieur HERMELINE secrétaire de séance car on suit l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire répète avoir reçu des consignes claires de la part de la Préfecture et précise qu'après le premier vote, le point 2 de l'ordre du jour sera une réflexion.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils préfèrent un vote à bulletin secret ou à main levée.

Certains membres du Conseil répondent vouloir le faire à main levée.

Monsieur Bertrand HERMELINE annonce ne pas prendre part au vote pour les raisons déjà évoquées.

Passage au vote à main levée " pour retirer la délibération DE-48-2022"

**8 votes POUR**

Madame Dominique GIBOURDEL

Madame Valérie GORIOT

Madame Annick SIMAO

Monsieur Christophe DUPIRE

Monsieur Julien GUIBOT

Monsieur Stéphane GUILLOUARD

Date de réception de l'AR: 05/06/2023

061-216104901-20230413-DE\_19\_2023-DE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Monsieur Mickaël NOGRÉ (représenté par Monsieur Stéphane GUILLOUARD)  
Monsieur Xavier SCHNEIDER

**1 ABSTENTION**

Monsieur Bertrand HERMELINE

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'annuler la délibération 48-2022 réflexion autour d'un projet photovoltaïque.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

Le Maire  
Xavier SCHNEIDER



RF Sous Préfecture d'Argentan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/06/2023 061-216104901-20230413-DE_19_2023-DE

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*